

# Déchèteries

## Guide de l'utilisateur



Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique





*Ensemble nous devons contribuer à protéger la qualité de notre environnement et préserver nos ressources naturelles.  
Réduire nos déchets et mieux les valoriser tel sont les enjeux et les objectifs portés par l'ensemble de nos collectivités locales qui agissent aussi pour maîtriser les coûts et optimiser les équipements.  
Le comportement « éco-citoyen » de chacun de nous conditionne la réussite collective.*

*Jean-Paul Naud  
Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique*



# Qu'est-ce qu'une déchèterie ?



Une déchèterie est un lieu clos surveillé et aménagé de façon à répartir les déchets dans différentes bennes (ou casiers) permettant de valoriser au mieux les matériaux ou de les éliminer lorsque leur recyclage n'est pas possible.

En 1986 il existait 16 déchèteries en France, à l'heure actuelle se sont **près de 4 700 qui sont référencées.**

**Chaque habitant** du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique apporte en moyenne **plus de 451 kg de déchets par an.**

Sur le territoire du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) qui regroupe les communautés de commune de :

NOZAY

BLAIN

ERDRE ET GESVRE

PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS

ESTUAIRE ET SILLON

**17 déchèteries** y sont réparties.

## **Les déchèteries vous permettent de déposer :**

végétaux, ferraille, carton, tout-venant, gravats, Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), bois, Déchets Équipements Électriques Électroniques (DEEE), vêtements, mobilier...

**Correctement triés, ces déchets pourront être valorisés et/ou réutilisés.**



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	DÉCHÈTERIES	ADRESSES
<b>de Nozay</b>	Puceul	<i>ZA de l'Oseraye de Nantes</i>
<b>de la Région de Blain</b>	Blain	<i>ZA des Bluchets, route de Nozay</i>
	Bouvron	<i>La Gare</i>
<b>Erdre et Gesvres</b>	Grandchamp-des-Fontaines	<i>Lieu-dit « ZAC des Tunières »</i>
	Sucé sur Erdre	<i>Lieu-dit « les Cloisons »</i>
	Vigneux-de-Bretagne	<i>Impasse de la Vallée</i>
	Nort-sur-Erdre	<i>Lieu-dit « Beausoleil »</i>
	Petit Mars	<i>Lieu-dit « les Dureaux »</i>
	Saint-Mars-du-Désert	<i>Lieu-dit « la Goulière »</i>
	Notre-Dame-des-Landes	<i>Lieu-dit « La Primaïs »</i>
<b>Syndicat mixte Centre Nord Atlantique</b>	Treffieux	<i>Route de Lusanger, centre des Briouilles</i>
<b>Estuaire et Sillon</b>	Savenay	<i>Zone des Acacias</i>
	Campbon	<i>Les Fours à Chaux</i>
<b>de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois</b>	Pontchâteau	<i>4 rue Lavoisier</i>
	Sainte-Reine-de-Bretagne	<i>ZA du Clos Gilles</i>
	Saint-Gildas-des-Bois	<i>ZA de la Croix-Daniel</i>
	Missillac	<i>ZA rue de la Pommeraie</i>





## VÉGÉTAUX

Après avoir puisé leurs ressources dans la terre, les végétaux peuvent redonner vitalité à votre jardin avec l'apport de compost.



### LES VÉGÉTAUX ACCEPTÉS

- > Résidus de pelouse
- > Feuillages
- > Taille de haie
- > Petits branchages (diamètre maxi: 50 mm)
- > Gros bois : souches, troncs, grosses branches (se renseigner auprès de l'agent d'accueil de votre déchèterie)





*Les végétaux sont broyés par une entreprise spécialisée et servent à la fabrication de compost destiné à l'agriculture ainsi qu'aux particuliers (voir disponibilité en fonction des déchèteries : se renseigner auprès de l'agent d'accueil).*



## **LES INTERDITS**

- > Bois de construction (planches...)
- > Sacs en plastique
- > Ordures ménagères
- > Branchages avec fil de fer
- > Morceaux de grillage, clôture (difficulté de broyage, donc pollution)









# FERRAILLE

Matériaux du bricoleur par excellence, la ferraille se retrouve dans tous les foyers.

On considère comme déchets de ferraille, tous débris de pièces de fer, fonte ou acier usagées.



## LA FERRAILLE ACCEPTÉE

- > Pièces en métal (vélos, tôles, grillages, rails de placo...)
- > Batterie de cuisine (casseroles, poêles)
- > Aluminium, cuivre, zinc, laiton, fonte...



## LES INTERDITS

- > Bois de démolition avec ferrures
- > Filtres à huile
- > Flacons contenant du gaz
- > Bouteilles de gaz
- > Pots de peinture
- > Carcasses de véhicule et bloc-moteur
- > Pneus jantés

**Attention :** les boîtes de conserve ainsi que les canettes en alu ne doivent pas être mises en ferraille mais dans les conteneurs d'apports volontaires ou sacs jaunes de collectes sélectives car ces dernières n'ont pas la même filière de valorisation.



Les bennes de ferraille sont acheminées vers des repreneurs qui revendront aux aciéries les métaux en fonction de leur nature (alu, acier, cuivre, zinc). Les produits sont fondus pour de nouveau entrer dans les procédés de fabrication d'objets en métal.





# CARTON

Très souvent volumineux, les cartons encombrant nos garages. Recyclables quasiment à l'infini, ils doivent être déposés en déchèterie pour être valorisés. Il existe plusieurs catégories de carton :

- le carton « gris » imprimé
- le carton « brun » de gros emballage ménager.



## LES CARTONS ACCEPTÉS

- > Cartons d'emballage pliés ou aplatis



## LES INTERDITS

- > Emballages plastique à l'intérieur ou sur le dessus du carton
- > Polystyrène
- > Papiers journaux, magazines (dans la benne de collecte sélective)
- > Cartons souillés (huile, peinture...)
- > Cartons détrempés

**Attention :** les cartons doivent être vidés et pliés avant de les jeter dans un souci de qualité, de stockage et d'optimisation de transport.

Vous pouvez déposer vos cartonnettes alimentaires dans les conteneurs d'apports volontaires ou sacs jaunes de collectes sélectives qui sont proches de chez vous.



*Le carton est collecté pour être transformé en pâte qui servira à produire de nouveaux cartons industriels.*







# TOUT-VENANT

Il s'agit là de la catégorie des déchets qui n'a pas sa place dans les autres filières présentes en déchèterie.

Le tout-venant concerne les produits non recyclables qui peuvent être enfouis ou incinérés en fonction des situations géographiques.



## LE TOUT-VENANT ACCEPTÉ

- > Plastiques (tuyaux, bâches, ouvertures PVC...)
- > Polystyrène
- > Laine de verre, moquette
- > Cartons souillés
- > Briques enduites de plâtre
- > Bois d'extérieur traité (clôture, claustra...)



## LES INTERDITS

### Tous produits pouvant être recyclés :

- > Bouteilles plastique (eau, lait...)
- > Journaux, papiers
- > Verre
- > Bois
- > Gravats
- > Ferraille
- > Produits toxiques (peinture, colle, cartouche de silicone...)
- > Vêtements, maroquinerie, peluches... (quel que soit l'état)
- > Ordures ménagères



*Le tout-venant collecté sur le territoire du SMCNA est directement acheminé vers un centre d'enfouissement (TREFFIEUX ou autre), sans opération de tri.*



*Les bennes de gravats sont collectées et transportées vers la zone de stockage de Treffieux pour le remblaiement et la réalisation des pistes d'accès aux casiers.*



# DECHETS INERTES (GRAVATS)

Très souvent, l'activité de bricolage nous amène à produire une quantité non négligeable de déchets inertes.

Mais que faire de ce tas de déchets ?

Les déchets inertes (ou gravats) sont des déchets stables qui ne se transforment pas dans le temps.



## LES DÉCHETS INERTES ACCEPTÉS

- > Parpaings
- > Carrelages
- > Briques sans plâtre
- > Grès
- > Faïences
- > Tuiles
- > Ardoises non amiantées
- > Terre/cailloux

## LES INTERDITS

- > Plaque placoplâtre (ce déchet n'est pas inerte, sa structure se modifie avec le temps : sensible à l'humidité)
- > Plaque fibrociment (présence d'amiante)
- > Déchets plastique, verre, bois, ferraille...
- > Résidus de fruits de mer à coquilles (St jacques, huîtres, moules...)





# DMS

## Déchets Ménagers Spéciaux

Les activités de vie quotidienne nous font utiliser toute une catégorie de produits liquides ou solides plus ou moins dangereux, que ce soit pour l'entretien du jardin ou de la maison. À l'heure actuelle toutes les déchèteries du territoire du SMCNA peuvent accueillir ces déchets dangereux (à l'exception de la déchèterie de Saint-Mars-du-Désert).

### **LES DMS ACCEPTÉS**

- > Peintures
- > Colles
- > Néons, ampoules
- > Huiles végétales
- > Aérosols dangereux (de type "décape-four")
- > Piles
- > Emballages souillés (bidons d'huile, de phytosanitaires, peinture, colle...)
- > Solvants
- > Filtres à huile
- > Extincteurs







## LES INTERDITS

- > Bouteilles sous pression (gaz, hélium, recharges boisson gazeuse...)
- > Produits pyrotechniques et explosifs (fusées de détresse, munitions...)
- > Tous produits ménagers courants ou d'hygiène pouvant être déposés dans le conteneur emballages pour être recyclés (déodorants, vaporisateurs, laques, désodorisants...)

**Attention :** ce type de déchets a de graves conséquences sur l'environnement. Il est important de le séparer et de ne pas le jeter avec les ordures ménagères ou le tout-venant.



Les DMS sont collectés et transportés par une entreprise spécialisée pour être incinérés, stabilisés, ou valorisés.





# BOIS

Depuis plusieurs années, nous avons en déchèterie la possibilité de trier le bois.

En effet le bois est un matériau valorisable et peut donc, à ce titre, être récupéré pour être recyclé.

**Attention:** en fonction des déchèteries, nous pouvons trouver différents niveaux de tri sur le bois. On parle alors de bois A (bois non traités) et bois B (bois peints, vernis...). Si cette séparation n'est pas faite, alors une benne bois AB sera présente (mélange des bois A et B).



## LE BOIS ACCEPTÉ

### Bois A

- > Bois Non Traités/Non Peints
- > Cagettes 100 % bois
- > Le bois de palette non traité



*Le bois A collecté est déchiqueté pour être transformé en bois de chauffage.*





**Le bois B** collecté est dans un premier temps broyé puis dirigé vers la filière de valorisation, qui le transforme en panneaux de particules (mé-lamine...). Ce bois récupéré en déchèterie servira à la fabrication d'autres meubles.

## Bois B

- > Bois peints
- > Le contreplaqué
- > Bois avec petite ferrure (poignées de porte, charnières, clous, vis)
- > Bois d'ouverture sans verre

## Bois AB

- > Bois non traités
- > Cagettes 100 % bois
- > Le bois de palette
- > Bois peints
- > Le contreplaqué
- > Bois avec petite ferrure (poignées de porte, charnières, clous, vis)
- > Bois d'ouverture sans verre



## LES INTERDITS

- > Le bois avec ferrailages importants
- > Le bois de démolition avec ferrures, ou béton
- > Le bois végétal (troncs, souches, branches)
- > Le bois traité à cœur (traverse de chemin de fer, bois de terrasse, claustra...)
- > Tous déchets ne présentant pas de bois
- > Portes isoplans (bois cartonné)
- > Plaques de médium



Les DEEE sont collectés et transportés par une entreprise spécialisée pour être triés, démantelés et valorisés par matière.



# DEEE

## Déchets d'Équipement Électriques/Électroniques

Équipement par excellence de la vie moderne, le Déchet d'Équipement Électriques et Électroniques envahit nos maisons. Mais quoi faire de ces objets quand il faut les remplacer ?

À l'heure actuelle toutes les déchèteries du territoire du SMCNA peuvent accueillir ce type de déchets (à l'exception de la déchèterie de Saint-Mars-du-Désert).

### Qu'est-ce que les DEEE ?

C'est un équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.



### LES DEEE ACCEPTÉES

- > PAM : Petit Appareil Ménager (fer à repasser, robot, grille-pain, jeux, jouets, friteuse vidée de son huile...)
- > GEM HF : Gros Électroménager Hors Froid (gazinière, machine à laver, sèche-linge...)
- > GEM F : Gros Électroménager Froid (congélateur, réfrigérateur...)
- > Écrans (télé, ordinateur...)



### LES DEEE INTERDITS

- > Tout équipement vidé de son matériel électrique ou électronique (carcasse de machine à laver, carcasse de télévision...)

**À savoir :** si votre équipement est encore en bon état de marche, vous pouvez le donner à une association d'insertion qui pourra à son tour le revendre afin de lui redonner une seconde vie.



# AMIANTE



Très souvent, les maisons, les hangars étaient recouverts de tôles ou d'ardoises dans lesquelles se trouvaient de l'amiante.

L'amiante a été utilisé dans de nombreux matériaux et produits en raison de ses propriétés d'isolation acoustique, thermique et de résistance à la chaleur. Cependant les effets sur la santé ont conduit au 1<sup>er</sup> janvier 1997 à interdire l'usage de l'amiante en France.

## Que faire de nos déchets d'amiante ?

Il a été mis en place une benne spéciale amiante tournant dans différentes déchèteries du SMCNA. Seules trois déchèteries, Nort-sur-Erdre, Grand-Champ-des-Fontaines et Notre-Dames-des-Landes possèdent une benne fixe tout au long de l'année.

Avant tout dépôt, se renseigner auprès de l'agent d'accueil sur les conditions d'accès.



### AMIANTE ACCEPTÉ

- > Ardoise fibrociment
- > Tôle fibrociment
- > Tuyaux fibrociment



### AMIANTE INTERDIT

- > Déchets de chantier de désamiantage (vêtements, chiffons, masques)
- > Résidus de flocage



# PNEUS

**Attention :** les pneus sans jante sont collectés en déchèterie suivant un planning annuel (voir avec votre collectivité).

Sachez qu'à l'heure actuelle, une taxe est prélevée sur chaque pneu vendu afin de financer son traitement. Vous devez donc le ramener en priorité à votre distributeur.



*L'amiante collecté est transporté par une entreprise spécialisée pour être enfoui dans une alvéole spécifique au sein même d'une carrière de classe 3 agréée.*





# D.A.S.R.I.

## Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux

Pour les personnes en auto-soins, les pharmacies mettent à disposition les boîtes jaunes « DASRI » pour y déposer les piquants coupants en toute sécurité. Une fois pleine, celles-ci sont à déposer dans une pharmacie identifiée comme point de collecte.

Se renseigner auprès de votre pharmacien ou de votre collectivité.



### D.A.S.R.I ACCEPTÉ

- > Aiguilles
- > Stylos jetables



### D.A.S.R.I INTERDIT

- > Coton hydrophile
- > Seringues
- > Autre déchet médical



Les boîtes jaunes sont acheminées sur un centre d'incinération où elles sont entièrement détruites.



# RADIOGRAPHIE



### RADIOGRAPHIE ACCEPTÉE

- > Radiographie argentique



### LES INTERDIS

- > Imageries papier
- > Enveloppes
- > CD de comptes rendus médicaux
- > Tous autres documents médicaux



Les radiographies seront broyées, trempées dans une solution active électrolysée pour séparer les différents composants. Le support radiographique sera lui valorisé énergiquement ou servira à la fabrication de polyester.





# ÉCO-MOBILIER

Changement de déco, changement de décor, lors de l'achat de nouveau mobilier il faut penser à se débarrasser de l'ancien et quoi de mieux qu'une benne Éco-Mobilier.

## Que veut dire Éco-Mobilier ?

Éco-mobilier, éco-organisme, agréé par l'état, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et valoriser le mobilier usagé (bois, fer, plastique) en lui offrant une seconde vie (en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie).



### MOBILIER ACCEPTÉ

- > **Rangement** : Buffets - Placards - Caissons (cuisine, bureau) - Étagères
- > **Assise** : Chaises - Fauteuils - Sièges de bureau - Canapés
- > **Couchage** : Matelas - Sommiers - Cadres de lit - Mousses de couchage
- > **Pose** : Tables - Plans de travail - Tables basses - Bureaux
- > **Extérieur jardin, camping** : Chaises - Chaises longues - Lits de camp - Tables de jardin



### LES INTERDITS

- > **Déchets bois non mobilier** : Huisseries - Portes - Volets - Parquets - Bois de charpente - Palettes - Chutes de bois...
- > **Accessoires de décoration** : Bibelots - Miroirs - Tableaux - Cadres photo - Rideaux - Tapis...
- > **Équipements loisir** : Sièges auto - Poussettes - Jeux d'extérieur - Pots en plastique...
- > **Autres** : Emballages de meubles - Vasques - Articles ménagers...



*Le mobilier est trié pour être orienté vers le recyclage ou la valorisation énergétique.*

*Le rembourré (type canapé) est broyé pour servir de combustible dans les cimenteries. Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble. La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo ou autre. Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.*



# RECYCLERIE NORD ATLANTIQUE



Mercredi : 14h - 17h  
Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h - 17h

ZA Les Pontereaux  
44530 Drefféac



## 4 Boutiques Solidaires

[recyclerie.nordatlantique.fr](http://recyclerie.nordatlantique.fr)



Mercredi et Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h - 17h  
Vendredi : 14h - 17h

Le Point du Jour - 44260 Savenay  
02 40 05 38 21



**Recyclerie**  
NORD ATLANTIQUE



Vous n'avez pas la possibilité de venir nous rendre visite ? Pas de problème ! Les dépôts

Treffieux / Puceul / Nort-sur-Edre / Petit Mars / Sucé-sur-Edre / Grandchamp des Fontaines / Notre-Dame-des-Landes



VASELLE



VÊTEMENTS / ACCESSOIRES  
LINES DE MAISON



BRICOLAGE / OUTILS LAINE  
JARDINAGE



APPARELS ELECTRONIQUES  
MATÉRIEL INFORMATIQUE



LIVRES / DVD  
VINYLES / CD



DÉCORATION



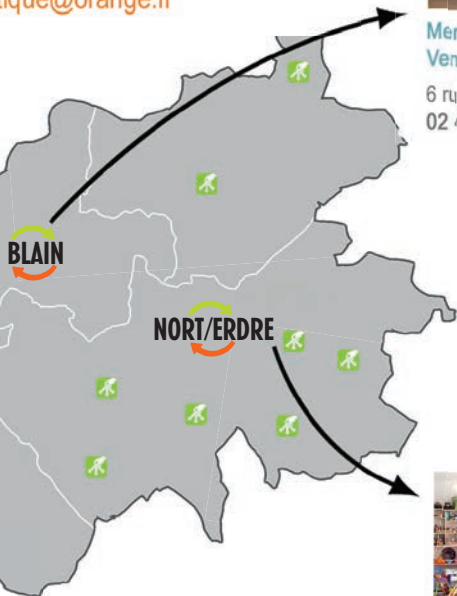
MEUBLES



OBJETS ET PEINTURE

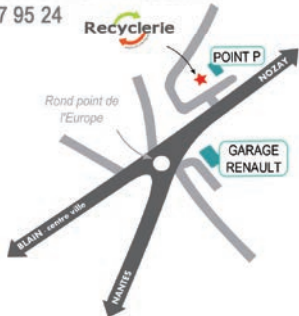
## & Dépôts volontaires

ique@orange.fr



Mercredi et Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h - 18h  
Vendredi : 14h - 18h

6 rue Gustave Eiffel - 44130 Blain  
02 40 87 95 24



Mercredi et Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h - 17h30  
Vendredi : 14h - 17h30

3 rue de l'Océan - ZI de la Sangle  
44390 Nort-sur-Erdre  
02 40 93 22 08

En partenariat avec



Recyclerie





🍃 **Communauté de communes Erdre et Gesvres**

Rue Marie-Curie parc d'activités de la Grande haie  
44119 GRANDCHAMP-DES -FONTAINES  
> 02 28 02 22 40

🍃 **Communauté de communes de Blain**

1, avenue de la Gare - 44130 BLAIN  
> 02 40 79 09 92

🍃 **Communauté de communes du pays  
de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois**

2 rue des Châtaigniers - 44160 PONTCHÂTEAU  
> 02 40 45 07 94

🍃 **Communauté de communes Estuaire et Sillon**

2, boulevard de la Loire BP 29 - 44260 SAVENAY  
> 02 40 56 81 03

🍃 **Communauté de communes de Nozay**

9, rue de l'Église - 44170 NOZAY  
> 02 40 79 51 51

**Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique**

9, rue de l'Église - 44170 NOZAY  
> 02 40 79 51 48

E-mail : [accueil@smcna.fr](mailto:accueil@smcna.fr)